

Démarche	: La Communauté urbaine d'Arras vous aide pour acheter un vélo électrique.
Organisme	: Direction Mobilité

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Bienvenue

La Communauté urbaine d'Arras vous simplifie la vie en dématérialisant l'instruction des demandes d'aide suite à l'achat de votre vélo à assistance électrique.

Critères d'éligibilité

Habiter une des 46 communes de la Communauté urbaine d'Arras

Une participation par foyer et par personne majeure

Matériel acheté chez un commerçant du territoire communautaire (une liste est disponible sur <https://www.cu-arras.fr/au-votre-service/transport-et-mobilite-douce/>)

Matériel conforme aux normes en vigueur (législation française et européenne NF EN 15194) - Batteries au plomb interdites

Déposer sa demande dans les 6 mois suivant la date d'achat du vélo

Documents à rassembler avant de commencer la démarche

Facture avec mention acquittée, aux nom et adresse du demandeur

Certificat de conformité du vélo attestant du respect des normes en vigueur

Pièce d'identité en cours de validité

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Relevé d'identité bancaire avec IBAN

Attribution

L'aide est de 30% du montant TTC du vélo, plafonnée à 300 €.

Les demandes sont satisfaites dans l'ordre d'enregistrement des dossiers complets et dans la limite des crédits budgétaires de l'année.

Délais

En raison de l'affluence toujours plus importante des demandes (et merci d'être de plus en plus nombreux à choisir un mode de déplacement vertueux :=), le virement de la subvention sur votre compte bancaire aura lieu dans un délai de 5 mois à compter du dépôt du dossier.

Si des pièces complémentaires vous sont demandées, vous disposez d'un mois pour les transmettre. Passé ce délai, votre demande sera annulée.

Informations sur le demandeur

La Communauté urbaine d'Arras vous aide pour acheter un vélo électrique. Commune de résidence

Si votre commune de résidence n'apparaît pas dans la liste déroulante, vous n'êtes pas éligible.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Achicourt
- Acq
- Agny
- Anzin-Saint-Aubin
- Arras
- Athies
- Bailleul-Sire-Berthoult
- Basseux
- Beaumetz-lès-Loges
- Beaurains
- Boiry-Becquerelle
- Boiry-Saint-Martin
- Boiry-Sainte-Rictrude
- Boisieux-au-Mont
- Boisieux-Saint-Marc
- Boyelles
- Dainville
- Écurie
- Étrun
- Fampoux
- Farbus
- Feuchy
- Ficheux
- Gavrelle
- Guémappe
- Héninel
- Hénin-sur-Cojeul
- Marœuil
- Mercatel
- Monchy-le-Preux
- Mont-Saint-Éloi
- Neuville-Saint-Vaast

La Communauté urbaine d'Arras vous aide pour acheter un vélo électrique.

- Neuville-Vitasse
- Ransart
- Rivière
- Roclincourt
- Rœux
- Saint-Laurent-Blangy
- Saint-Martin-sur-Cojeul
- Saint-Nicolas
- Sainte-Catherine
- Thélus
- Tilloy-lès-Mofflaines
- Wailly
- Wancourt
- Willerval

Code postal

Adresse complète

Exemple :
2 rue Denis DIDEROT
Résidence des Lumières
Apt 32F

Numéro de téléphone

Adresse email

Pièces justificatives à joindre au dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Joindre une pièce d'identité en cours de validité

Recto et verso pour les cartes d'identité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Joindre une pièce d'identité en cours de validité

Si vous n'avez pu joindre le verso de votre pièce d'identité, vous pouvez le déposer ici.

La Communauté urbaine d'Arras vous aide pour acheter un vélo électrique.

Age du bénéficiaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre la facture de votre vélo électrique

Avec mention acquittée, aux nom et adresse du demandeur

Lieu d'achat

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

ALDI

Arras à Vélo

Auchan

Capsule Cycle

Carrefour Market

Darty

Décathlon

Feu Vert

Giant Store

Go Sport

GT Moto

Intermarché

Intersport

Le Lion à Vélo

Leclerc

Magik Dépôt

SAS Carway

Secteur Pavé

VéloLand

Autre

Si autre magasin, merci d'indiquer son nom ci-dessous et de contacter la direction Climat Air Energie au 03.21.21.87.73.

Si le magasin où vous avez acheté votre vélo ne figure pas dans le menu déroulant, il est probable qu'il ne soit pas implanté sur le territoire de la Communauté urbaine d'Arras. Si c'est le cas, votre demande sera refusée.

Date d'achat de votre vélo

Date de la facture

La Communauté urbaine d'Arras vous aide pour acheter un vélo électrique.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre le certificat de conformité de votre vélo

Attestant du respect des normes en vigueur

Législation française et européenne (NF EN 15194) :

- L'assistance électrique du vélo ne fonctionne que si l'utilisateur pédale
- Le moteur du vélo se déconnecte dès que le vélo électrique atteint 25 km/h
- La puissance nominale du moteur du vélo ne doit pas dépasser les 250 watts.

Il s'agit donc bien d'une assistance au pédalage du vélo et non d'une propulsion comme c'est le cas pour les cyclomoteurs.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre un justificatif de domicile de moins de 6 mois

Quittance de loyer, facture d'eau, gaz, électricité, internet, téléphone fixe...

Un échéancier n'est pas une facture.

A défaut, vous pouvez joindre votre dernier avis d'imposition pour la taxe d'habitation.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre votre relevé d'identité bancaire

Le fichier doit être au format PDF sur fond blanc.

Le RIB doit comprendre le numéro IBAN et le nom du demandeur.

Merci de nommer le fichier VotreNOM_RIB.pdf Ex : DUPONT_RIB.pdf

Engagements

J'atteste l'exactitude des informations transmises dans la présente demande de subvention.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je m'engage sur l'honneur à :

- ne percevoir qu'une subvention par foyer
- ne pas revendre ou donner le vélo à assistance électrique pendant une durée de 3 ans, sous peine de devoir restituer la participation financière allouée par la Communauté urbaine d'Arras
- répondre au questionnaire qui me sera transmis par la Communauté urbaine d'Arras pour évaluation du dispositif.

L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

En cochant cette case,

Je comprends que les données collectées sur ce formulaire sont enregistrées en ligne sur le site « démarches simplifiées » et traitées par la Communauté urbaine d'Arras.

Je consens à ce que les données collectées soient communiquées aux agents de la Communauté urbaine d'Arras, en charge du traitement, de l'instruction et du suivi comptable et financier de ma demande et conservées pendant toute la durée nécessaire à cet effet.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

La Communauté urbaine d'Arras vous aide pour acheter un vélo électrique.

Informatique et libertés

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la Communauté urbaine d'Arras au 146 allée du bastion de la Reine - CS 10345 - 62026 ARRAS Cedex ou par mail à dpo@cu-arras.org.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.